

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE
DU 7 AVRIL 2018 A 18H30**

L'an deux mille dix-huit et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : CONTOU-CARRÈRE Michel, DUFAU Frédéric, PALAS Jérôme, ADAM Jean Pascal, AMESTOY Daniel, Cathy ILLANDE, Didier BORDES, Catherine HAGET, Michel LANNERETONNE

ÉTAIENT ABSENTS : AGRAZ Joëlle, Maïder PUNTOUS

Secrétaire de séance : Didier BORDES

Date de la convocation : 30/03/2018

Date d'affichage : 30/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Le procès-verbal de la séance du 14/03/2018 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 1/7 :

N°07042018/001: Finances : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les impôts locaux, les limites de chacun, les taux fixés l'année dernière et le produit attendu.

Le Conseil municipal, considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 55 675 €, le produit attendu de la fiscalité directe de 77 286 €, le prélèvement GIR de 21 611 €, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Libellés	Bases 2017	Taux 2017 En %	Bases 2018	Taux 2018 en%	Produits 2018
T.H	547 034	7.45	566 300	7.45	42 189
T.F.B	338 862	6.54	346 400	6.54	22 655
T.F.N.B	40 254	30.72	40 500	30.72	12 442
TOTAL					77 286

Délibération 2/7

N°07042018/002: Finances : Vote du budget primitif 2018 budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2018 de la commune

Investissement :

Dépenses : 162 530.00 €

Recettes : 191 323.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 460 531.00 €

Recettes : 460 531.00 €

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses : 191 323.00 € (dont 28 793.00 e de RAR)

Recettes : 191 323.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 460 531.00 €

Recettes : 460 531.00 €

Délibération 3/7:

N°07042018/003: Finances : Vote du budget primitif 2018 budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2018 du budget annexe assainissement

Investissement :

Dépenses : 81 023.11 €

Recettes : 85 320.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 82 479.35 €

Recettes : 82 479.35 €

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses : 85 320.00 € (dont 4 296.89 € de RAR)

Recettes : 85 320.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 82 479.35 €

Recettes : 82 479.35 €

Délibération 4/7:

N°07042018/004 : Finances : Vote du budget primitif 2018 budget annexe lotissement du Camp Romain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif 2018 du budget annexe lotissement du Camp Romain

Investissement :

Dépenses : 57 878.52

Recettes : 57 878.52

Fonctionnement :

Dépenses : 141 440.56

Recettes : 141 440.56

Délibération 5/7 :

N°07042018/005 : Règlement d'assainissement
--

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le nouveau règlement d'assainissement ci-annexé.

Délibération 6/7 :

N°07042018/006 : Programme voirie 2018 demande de subvention au département
--

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux de voirie 2018 porteront sur la rue du Camp Romain ainsi que sur la création d'un fossé chemin Lahille et l'entretien de la place Lasserre pour un montant total estimé à 9 164 € HT maximum.

Il précise que le nouveau règlement de soutien financier aux communes du conseil départemental prévoit une subvention à hauteur de 40% du montant HT des travaux de voirie par an pour la commune de Géronce.

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le programme de voirie 2018 pour un montant de 9 164 € HT.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention départementale pour les travaux de voirie 2018.

Délibération 7/7 :

N°07042018/007 : GROUPEMENT DE COMMANDES : CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais avait constitué, en 2014, un groupement de commandes pour les Contrôles Techniques Réglementaires des Bâtiments.

Ces marchés ainsi que la convention constitutive sont arrivés à terme au 31/12/2017.

Un nouveau groupement de commandes est en cours de constitution pour la période 2018-2020, et a pour objet de permettre aux collectivités d'obtenir des tarifs préférentiels.

Les prestations proposées seront réparties en 4 lots :

- ▶ Lot 1 (Electricité, Gaz, SSI...)
- ▶ Lot 2 (Ascenseur, Porte, Levage)
- ▶ Lot 3 (Equipements Sportif, Aires de Jeux)
- ▶ Lot 4 (Qualité de l'Air)

Chacune de ces prestations est, bien entendu, à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout en partie d'entre elles.

Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La Commune de Géronce souhaite s'engager dans cette démarche avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn, qui lui permettra de bénéficier de l'expérience de ses services pour y aboutir.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie.

Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes.

Elle désigne la Communauté de Communes du Haut-Béarn comme coordonnateur

En vertu de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il s'agira d'un groupement de commandes, avec :

- Signature d'une convention constitutive de groupement,
- Désignation d'un coordonnateur chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire,
- Si la création d'une Commission d'Appel d'Offres était nécessaire, notre représentant pourrait être Michel CONTOU-CARRERE.
La commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.
- Signature et notification des marchés,

L'exécution des marchés sera assurée par chaque membre du groupement.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré,

- **ADOpte** le présent rapport
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les Contrôles Techniques Règlementaires des Bâtiments
- **AUTORISE** M. le Maire à engager les procédures administratives nécessaires
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les Contrôles Techniques Règlementaires des Bâtiments.
- **DESIGNE** Michel CONTOU-CARRERE, Membre de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'étude suit son cours.

Plus aucune question n'étant soulevée la séance est levée à 19h00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La séance a fait l'objet de sept (7) délibérations ainsi numérotées :

N°07042018/001: Finances : Vote des taux d'imposition 2018

N°07042018/002: Finances : Vote du budget primitif 2018 budget commune

N°07042018/003: Finances : Vote du budget primitif 2018 budget annexe assainissement

N°07042018/004 : Finances : Vote du budget primitif 2018 budget annexe lotissement du Camp Romain

N°07042018/005 : Règlement d'assainissement

N°07042018/006 : Programme voirie 2018 demande de subvention au département

N°07042018/007 : GROUPEMENT DE COMMANDES : CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS

Nom Prénom	Signature
------------	-----------

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GÉRONCE DU 7 AVRIL 2018 A 18H30		
---	--	--

ADAM Jean-Pascal	
AMESTOY Daniel	
BORDES Didier	
CONTOU- CARRÈRE Michel	
DUFAU Frédéric	
HAGET Catherine	
ILLANDE Cathy	
LANNERETONNE Michel	
PALAS Jérôme	